

Nouvel Indice de Perception de la Corruption 2017 par Transparency International – Où en sommes-nous réellement dans la lutte contre la corruption internationale?

Recommandations de mise en œuvre pour les systèmes de gestion des risques et conformité (« Compliance Management System, CMS ») pour les multinationales.

Sommaire

- > Transparency International (TI) a publié le 21 février 2018 le nouvel Indice de Perception de la Corruption (IPC) pour l'année 2017 comprenant au total 180 pays et territoires.
- > La Nouvelle-Zélande fait figure de meilleur élève avec une note de 89 sur 100. Cas mis à part, la composition du top 10 de l'IPC reste relativement constante selon TI. Une fois encore, les pays dotés d'institutions démocratiques fortes et de médias libres issus majoritairement des pays scandinaves, d'Europe de l'Ouest ou Singapour et le Canada sont les mieux classés.
- > L'Allemagne, pays d'origine de l'ONG TI, obtient une note de 81 à l'indice, mais sort du Top 10, se classant maintenant au 12^{ème} rang, derrière les Pays-Bas et le Royaume-Uni avec chacun un point de plus.
- > La République Populaire de Chine améliore sa note d'un point avec maintenant un indice de 41 et se classe au 77^{ème} rang mondial. Il s'agit, parmi les BRICS, du deuxième meilleur classement derrière l'Afrique du Sud qui est désormais 72^{ème}.
- > La Barbade réalise la meilleure progression avec 7 points supplémentaires pour un nouvel indice de 68. Bahreïn subit la plus forte baisse de 7 points pour atteindre seulement une note de 36.

- > Cette année, plus de deux tiers des pays analysés obtiennent une note inférieure à 50, plaçant la moyenne mondiale à seulement 43 points.
- > Les nouveaux résultats de l'IPC venant de TI doivent être mis en œuvre dans les systèmes de gestion de la conformité ou compliance (« Compliance Management System, CMS») des multinationales.

Présentation de l'IPC de TI

L'ONG allemande TI, qui célèbre cette année son 25^{ème} anniversaire, a publié le 21 février 2018 le nouvel IPC 2017, soit la 23^{ème} édition de cet important baromètre global de la corruption¹. L'IPC indique le niveau perçu de la corruption dans le secteur public pour un pays donné sur la base de nombreux entretiens d'experts. Cet indice utilise une échelle de 0 à 100 points, où 0 indique une corruption manifeste et 100 correspond à un pays sans corruption. Cette échelle est traduite en une carte du monde codée en couleurs, mettant en évidence les pays critiques dans différentes nuances de rouge.

Critique de l'IPC de TI

Alors qu'au début, tant TI en tant qu'organisation, que l'IPC en tant que «produit», devaient faire face à des commentaires condescendants, l'IPC de TI

¹ Disponible publiquement sur : https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2017

s'est maintenant *de facto* affirmé depuis plus de deux décennies en un standard international de compliance pour l'identification et l'évaluation du risque dans le domaine de affaires pour divers pays et zones géographiques. La méthodologie appliquée reste robuste dans le temps et le nombre de pays à l'étude (176 pour l'indice 2016) ne cesse d'augmenter. En outre, de nouveaux indices de corruption comparables, tels que la matrice TRACE (« *TRACE Bribery Risk Matrix®* ») ont entre-temps été introduits. Et les résultats de l'IPC de TI sont régulièrement statistiquement corrélés avec d'autres indices couvrant d'autres dimensions du *compliance risk*. L'interdépendance entre les gouvernements faibles et les performances économiques faibles est par exemple corroborée par la corrélation entre l'IPC de TI et l'indice *Fund For Peace Fragile States* («FFP FSI»). Des analogies similaires peuvent être déduites des comparaisons entre l'IPC de TI et l'indice *Modern Slavery* de la *Walkfree Foundation*. Les zones géographiques signalées en rouge sombre par l'IPC de TI correspondent très souvent avec les pays où les violations des droits de l'homme sont endémiques, notamment sur le travail des enfants ou le travail forcé. Par conséquent, l'IPC de TI peut être décrit comme un instrument de mesure robuste, même en ce qui concerne l'appréciation de la corruption dans le secteur privé dans le monde entier - et donc comme un outil de CMS important.

Interprétation de l'IPC de TI

Edda Mueller, présidente de TI, a critiqué publiquement le gouvernement allemand en ce qui concerne la détérioration du classement de l'Allemagne: « *Si vous administrez seulement et ne lancez pas de nouvelles initiatives, vous risquez d'être distancé au niveau international.* » En particulier TI demande des règles plus strictes sur le financement des partis politiques et exhorte à nouveau d'exiger un registre public de lobbying - une question qui n'a pas été couverte par le traité de coalition conclu entre le parti conservateur CDU et les sociaux-démocrates du SPD le 7 février dernier. Au-delà des possibilités d'interprétation politique dans le pays d'origine de TI, on ne peut ignorer que, dans l'IPC de 2017, plus de deux tiers des pays analysés ont obtenu moins de la moitié de la note maximum de 100, ce qui se traduit par une moyenne mondiale de seulement 43,07. Ceci illustre clairement l'urgence politique malheureusement constante de lutter efficacement contre la corruption. Encore une fois, cela continue

d'influencer l'exposition au risque de Compliance des sociétés opérant à l'échelle mondiale, et ce indépendamment de leur taille ou de leur structure juridique.

Recommandations de mise en œuvre

Il va sans dire que débattre des changements actuels des classements et des scores des différents pays analysés est certainement intéressant. Les données détaillées fournies par TI permettent de passer certains chiffres au crible pour spéculer sur les causes potentielles et développer des techniques de « *pattern recognition* » ultérieures.

Pourquoi, par exemple, le Brésil, en tant qu'économie la plus importante d'Amérique latine, a-t-il perdu 3 points par rapport à l'indice de l'année dernière ? Après une détérioration de 17 points de l'IPC de 2015 par rapport à l'IPC de 2016, un schéma clair se dessine avec l'opération «*Lava Jato*» depuis la crise Petrobras de 2014. En comparaison avec les autres pays du groupe BRICS, le Brésil obtient une note de 34, se classant au 96^{ème} rang mondial, avant-dernière place - seule la Russie obtient une note encore plus mauvaise avec 29, se classant au 135^{ème} rang mondial. Ou quelle est la raison pour laquelle le Monténégro, candidat à l'adhésion à l'Union Européenne, obtient un point de plus que la Hongrie, membre de longue date de l'Union Européenne, qui a perdu 10 points au cours des six dernières années ? Comment se fait-il que la Grèce progresse de 4 points et l'Italie de 3 points par rapport à l'année précédente ? Pourquoi ces deux pays se retrouvent-ils au bas des 31 pays d'Europe de l'Ouest, occupant les 4^{ème} et 7^{ème} positions ?

Il est toutefois beaucoup plus important, dans la vie des affaires, d'intégrer de façon robuste les derniers développements de l'IPC de TI. Ceux-ci doivent être transposés dans des structures efficaces et mis en œuvre par les systèmes CMS. Les outils essentiels CMS sont, par exemple, la gestion des risques et l'audit basé sur une diligence raisonnable en matière de compliance des partenaires commerciaux. Ces évaluations doivent bien sûr être réalisées à l'aune des indices dégagés par TI notamment. Mais encore une fois, un IPC ne peut jamais devenir « la règle » ou un « *deus ex machina* » : en fonction des secteurs de marché desservis, des portefeuilles de clients ou de projets, ou encore des incidents historiques spécifiques, une évaluation globale

préalable est nécessaire et un IPC à jour ne servira qu'à donner des indications quant à la décision de gestion à prendre. Peut-on notamment maintenir un représentant commercial dans un pays ayant une note de seulement 35 à l'indice? Ou ne devrait-on pas instaurer, à l'échelle de l'entreprise, un «facteur d'interdiction» de 50, 40 ou voire de 30 points? Faudrait-il sinon procéder à des contrôles réguliers et rendre obligatoires des clauses de compliance strictes tout en permettant néanmoins l'engagement de tiers?

Une chose en tout cas est devenue claire pour les entreprises internationales avec la 23e version de l'IPC de TI : une méconnaissance totale de cet in-

dice mondial de perception de la corruption constitue déjà en soi un risque de non-compliance important.

Eric Mayer

Avocat à la Cour (Allemagne)
Bureau de Munich
eric.mayer@gsk.de

Mathilde Ostertag

Avocat à la Cour (Luxembourg)
Bureau de Luxembourg
mathilde.ostertag@gsk-lux.com

Copyright

GSK Stockmann – all rights reserved. The reproduction, duplication, circulation and/or the adaption of the content and the illustrations of this document as well as any other use is only permitted with the prior written consent of GSK Stockmann.

Disclaimer

This client briefing exclusively contains general information which is not suitable to be used in the specific circumstances of a certain situation. It is not the purpose of the client briefing to serve as the basis of a commercial or other decision of whatever nature. The client briefing does not qualify as advice or a binding offer to provide advice or information and it is not suitable as a substitute for personal advice. Any decision taken on the basis of the content of this client briefing or of parts thereof is at the exclusive risk of the user.

GSK Stockmann as well as the partners and employees mentioned in this client briefing do not give any guarantee nor do GSK Stockmann or any of its partners or employees assume any liability for whatever reason regarding the content of this client briefing. For that reason we recommend you to request personal advice.

www.gsk.de

GSK STOCKMANN

BERLIN

Mohrenstraße 42
10117 Berlin
Tel +49 30 203907-0
Fax +49 30 203907-44
berlin@gsk.de

FRANKFURT/M.

Taunusanlage 21
60325 Frankfurt
Tel +49 69 710003-0
Fax +49 69 710003-144
frankfurt@gsk.de

HAMBURG

Neuer Wall 69
20354 Hamburg
Tel +49 40 369703-0
Fax +49 40 369703-44
hamburg@gsk.de

HEIDELBERG

Mittermaierstraße 31
69115 Heidelberg
Tel +49 6221 4566-0
Fax +49 6221 4566-44
heidelberg@gsk.de

MUNICH

Karl-Scharnagl-Ring 8
80539 München
Tel +49 89 288174-0
Fax +49 89 288174-44
muenchen@gsk.de

LUXEMBOURG

GSK Luxembourg SA
44, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tel +352 2718 0200
Fax +352 2718 0211
luxembourg@gsk-lux.com